



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Dépôt des candidatures aux élections législatives

**Les déclarations de candidatures aux élections législatives seront déposées, pour les 4 circonscriptions d'Eure-et-Loir, en préfecture de Chartres, place de la République.**

Pour le premier tour de scrutin, elles seront déposées à partir du lundi 16 mai 2022 et jusqu'au vendredi 20 mai 2022, aux horaires suivants :

- le matin, de 9h à 12h ;
- l'après-midi, de 14h à 16h30 (jusqu'à 18h le vendredi 20 mai 2022).

Pour le second tour, les déclarations de candidatures sont à déposer à partir de la proclamation des résultats, en matinée du lundi 13 juin 2022, jusqu'au mardi 14 juin 2022, dans les mêmes conditions :

- le matin, de 9h à 12h ;
- l'après-midi, de 14h à 16h30 (jusqu'à 18h le mardi 14 juin 2022).

**POUR ÉVITER L'ATTENTE, IL EST TRÈS VIVEMENT RECOMMANDE AUX CANDIDATS DE CONTACTER LE 02 37 27 71 48 OU LE 02 37 27 70 54 AFIN DE PROGRAMMER UN RENDEZ-VOUS.**

LES CANDIDATS AYANT PRIS RENDEZ-VOUS SERONT ACCUEILLIS EN PRIORITÉ AUX DATE ET HEURE DE LEUR RENDEZ-VOUS.



---

**Préfecture d'Eure-et-Loir**

Cabinet du Préfet

Bureau de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Adresse mail : [pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr)

**Tél : 02.37.27.70.31**

Place de la République – CS 80537 – 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi **sur rendez-vous exclusivement**

Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Dé démarches administratives"